

Commission locale de l'eau
SAGE
Tarn-amont

Projet collectif de récupération d'eaux de pluie dans les exploitations agricoles pour réduire les tensions sur le réseau d'eau potable du causse Méjean et les prélèvements dans la Jonte.

*Motion de soutien de la Commission Locale de l'Eau Tarn-amont
30 novembre 2023*

Le 30 novembre 2023 à Meyrueis, la communauté de communes Gorges Causses Cévennes (CCGCC) et la chambre d'agriculture de Lozère ont présenté les enjeux et les objectifs de ce projet aux membres de la commission locale de l'eau Tarn-amont.

La réalisation de cette opération portée par la CCGGC en partenariat avec 36 exploitations agricoles permettrait de réduire de 30% en moyenne les prélèvements sur l'unité de distribution d'eau potable du causse Méjean, avec des économies d'eau de l'ordre de 25 000 m³/an.

Avec ce projet, l'activité d'élevage extensif est confortée ainsi que ses bénéfices induits sur la biodiversité, les paysages et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Dans le même temps, l'agriculture, en récupérant des eaux de pluie réduira de façon significative ses prélèvements sur le réseau AEP et dans la rivière Jonte.

Considérant la présentation réalisée,

Considérant le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 et plus particulièrement son orientation C « agir pour assurer l'équilibre quantitatif »,

Considérant le SAGE Tarn-amont et plus particulièrement son enjeu 2 « organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau »,

Considérant le Plan eau du gouvernement et plus particulièrement sa mesure 19,

Considérant la stratégie territoriale Tarn-Aveyron et son volet « retour à l'équilibre quantitatif »,

Considérant les fortes tensions quantitatives rencontrées en 2022 et 2023 par les acteurs du bassin Tarn-amont et les restrictions d'usages mises en place,

La commission locale de l'eau :

- salue l'engagement de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes et de la profession agricole dans ce projet visant à la réduction des prélèvements d'eau potable et dans le milieu naturel.
- insiste sur l'importance d'assurer la viabilité économique du projet pour la collectivité en charge de l'AEP.
- rappelle l'importance d'assurer un suivi qualitatif et quantitatif de l'efficacité des investissements réalisés.
- apporte tout son soutien à ce projet pilote d'intérêt général et demande un soutien fort des services de l'Etat et partenaires techniques et financiers à cette démarche.

Gilbert Faucher

Président de la commission locale de l'eau Tarn-amont

